

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 11 mai 2022

Date de la convocation : 03/05/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE :

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMEYER, Patrick BATTISTON, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ

Représenté : Éric BOYER procuration à Jean-Marc ABBADIE

Excusé : Dorian GALCÉRA

Secrétaire de séance : Jean-Luc DUMAS

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour,

Jean-Luc DUMAS est désigné secrétaire de séance,

Ouverture de la séance à 18h30.

DE_2022_41 – Révision des statuts de la CCPVG – Restitution de la compétence « gestion de la forêt indivise de Cauterets »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la communauté de communes concernant la restitution de la compétence « gestion de la forêt indivise de Cauterets ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la restitution aux communes membres de la compétence « gestion de la forêt indivise de Cauterets ».

DE_2022_42 – Projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur friche – Zone artisanale du Pibeste

Monsieur le Maire donne lecture du dossier reçu de la communauté de communes.

Après débat sur le dossier, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet et donne un avis favorable à l'implantation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

DE 2022_43 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP Commune
(Opérations des dépenses d'investissement)

Considérant le vote du budget primitif communal en date du 23 mars 2022 ;

Vu que le vote de la section de dépenses d'investissement porte sur des chapitres individualisés, il est nécessaire de détailler les opérations de dépenses d'investissement comme suit :

<i>Opération</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
202101	Etude d'aménagement du carrefour giratoire PVG	2031	5 765,04 €
202201	Réserve incendie bâtiment du Pibeste	21568	7 632,00 €
202202	Remise en état du terrain de tennis	2128	7 452,00 €
202203	Remise en état clocher église AGOS	21318	8 340,00 €
202204	Intempéries de décembre 2021	2151	12 746,00 €
202205	Intempéries de janvier 2022	2151	55 175,00 €
202206	Intempéries de janvier 2022 - Pont	2151	34 030,00 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le détail des opérations des dépenses d'investissement du budget primitif 2022 de la commune.

DE 2022_44 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP « Eau et Assainissement »
(Opérations des dépenses d'investissement)

Considérant le vote du budget primitif « Eau et Assainissement » en date du 23 mars 2022 ;

Vu que le vote de la section de dépenses d'investissement porte sur des chapitres individualisés, il est nécessaire de détailler les opérations de dépenses d'investissement comme suit :

<i>Opération</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
202101	Etude pour le raccordement du réseau d'eau potable au syndicat du Bergons	2031	7 740,00 €
202201	Etude Diagnostic et Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable	2031	41 600,00 €
		21531	21 600,00 €
total			70 940,00 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le détail des opérations des dépenses d'investissement du budget primitif « Eau et Assainissement » 2022.

DE 2022 45 – Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à :

- Signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- Prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- Désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

DE 2022 46 – DGF - Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Le Maire expose à l'assemblée qu'une erreur concernant la longueur de voirie allant du Chemin du Labaï – Maison Longares) au lotissement de Poume en passant devant l'ancienne carrière de Vidalos a été relevée. (VC 17)

Sa longueur étant de 700 mètres, il convient de modifier les 550 mètres figurant sur l'état des lieux, établi le 17 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification sur le tableau de classement des voies communales. La longueur de voirie communale s'élève à 10 830 mètres.

DE 2022 47 – Vote du compte administratif 2021 avec affectation des résultats – BP Eau et assainissement - (Annule et remplace-la DE 2022 23)

Monsieur le Maire expose :

Considérant que les remboursements afférents aux annuités d'emprunts représentent des dépenses obligatoires, ils ne peuvent être inscrits en reste à réaliser ;

En conséquence, il convient de les ôter des restes à réaliser de 2021 et de reporter les 200 000 € de remboursements d'emprunts en dépenses d'investissement au budget primitif « Eau et assainissement » 2022 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		419 198.26		10 657.57		429 855.83
Opérations exercice	2 333 197.53	2 035 112.74	94 530.31	95 520.75	2 427 727.84	2 130 633.49
Total	2 333 197.53	2 454 311.00	94 530.31	106 178.32	2 427 727.84	2 560 489.32
Résultat de clôture		121 113.47		11 648.01		132 761.48
Restes à réaliser	6 733.72	62 709.00			6 733.72	62 709.00
Total cumulé	6 733.72	183 822.47		11 648.01	6 733.72	195 470.48
Résultat définitif		177 088.75		11 648.01		188 736.76

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Décide d'affecter, au budget primitif « Eau et assainissement » 2022, les résultats, comme suit :
- Au 001 en recettes 121 113.47 €

- Au 002 en recettes

11 648.01 €

DE 2022 48 – Vote du budget primitif 2022 « Eau et Assainissement » (Annule et remplace-la DE 2022 29)

Monsieur le Maire expose :

Considérant que les remboursements afférents aux annuités d'emprunts représentent des dépenses obligatoires, ils ne peuvent être inscrits en reste à réaliser ;

Considérant qu'il convient de reporter les 200 000 € de remboursements d'emprunts en dépenses d'investissement sur le budget primitif « Eau et Assainissement » 2022 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget « Eau et Assainissement » de la Commune d'Agos-Vidalos pour l'année 2022

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- **En recettes à la somme de : 531 285.00 Euros**
- **En dépenses à la somme de : 499 953.00 Euros**

Mise en place d'un service mutualisé de secrétariat de mairie

M. Patrick BATTISTON présente la démarche de la Communauté des communes.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la réflexion en cours et participera à son évolution dans l'intérêt des parties.

Groupement pastoral Cauci-Pibeste

M. le Maire informe l'assemblée que la convention entre le groupement pastoral et la commune est caduque.

Une réunion avec le C.R.P.G.E. va se tenir le 19 mai prochain à la Mairie d'Agos-Vidalos.

A l'unanimité, le conseil approuve la démarche.

Point dossier personnel

M. MOYNET fait état de la situation de M. Philippe GALAU.

Il annonce, aussi, le départ de M. Antoine DA SILVA. A l'unanimité du Conseil, mandate le Maire pour rencontrer le Centre de gestion si une prime de départ peut lui être allouée.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux et subventions

- Implantation d'une lunette à la Serre
- Organisation services de la CCPVG

La séance est levée à 20 heures 15.

Feuille de clôture du conseil municipal du 11 mai 2022

DE 2022_41 – Révision des statuts de la CCPVG – Restitution de la compétence « gestion de la forêt indivise de Causerets »

DE 2022_42 – Projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur friche – Zone artisanale du Pibeste

DE 2022_43 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP Commune

(Opérations des dépenses d'investissement)

DE 2022_44 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP « Eau et Assainissement »

(Opérations des dépenses d'investissement)

DE 2022_45 – Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

DE 2022_46 – DGF - Mise à jour du tableau de classement des voies communales

DE 2022_47 – Vote du compte administratif 2021 avec affectation des résultats – BP Eau et assainissement - (Annule et remplace-la DE 2022_23)

DE 2022_48 – Vote du budget primitif 2022 « Eau et Assainissement »

(Annule et remplace-la DE 2022_29)

<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>
<i>MOYNET Alain</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>	<i>BOYER Éric</i> <i>Procuration à Jean-Marc ABBADIE</i>
<i>DUMAS Jean-Luc</i>	<i>ESTEREZ Nathalie</i>	<i>GALCERA Dorian</i> <i>Excusé</i>
<i>LATAPIE Marie-Sylvie</i>	<i>VERGE Didier</i>	